

Crédit export

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le crédit export de Bpifrance soutient les entreprises exportatrices de biens d'équipements ou de prestations de service. Il doit leur permettre de proposer des solutions de financement à leurs clients étrangers, pour faciliter la conclusion des ventes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Toutes entreprises.

— Critères d'éligibilité

Le client étranger de l'entreprise peut être une entreprise, un Etat ou un organisme public ou parapublic situés à l'étranger.

Seuls des crédits réalisés en euros sont couverts.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le crédit export peut prendre 2 formes :

- le crédit acheteur : il s'agit d'un crédit directement octroyé par Bpifrance au client étranger de l'entreprise exportatrice,
- le crédit fournisseur : il s'agit d'un crédit accordé par l'entreprise exportatrice à son client étranger, puis racheté par Bpifrance à l'entreprise.

L'assiette porte sur les biens et services objet du contrat commercial.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le crédit export couvre au maximum 85% de la part "exportée" du contrat commercial.

Le montant du crédit acheteur est compris entre 5 et 25 M€ pour le prêteur seul. Il peut atteindre 75 M€ en cas de cofinancement (part Bpifrance).

Le montant du crédit fournisseur est compris entre 1 et 25 M€.

Ces crédits seront couverts par l'assurance de Bpifrance Assurance Export à 95%.

Pour quelle durée ?

La durée de ces financements est comprise entre 3 et 10 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter Bpifrance à l'aide du [formulaire de contact en ligne](#).

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance
Web : www.bpifrance.fr